

**ANNEXE V**

**DEFINITION DES EPREUVES**

**Epreuve E1 : Epreuve scientifique et technique**  
**Coefficient : 4**

**U11 - U12 - U13**

**Sous-épreuve : Etude d'une technique de traitement ou de revêtement de surface**  
**Coefficient : 2**

**U11**

➤ **Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve prend appui sur une ou plusieurs techniques de traitements ou de revêtements, y compris les techniques de traitements des effluents.

Elle consiste à répondre qualitativement et quantitativement à une problématique en utilisant les connaissances acquises en technologie et en sciences physiques.

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes : C1, C2-2, C2-5, C6-1, les savoirs associés S1, S2, S3, S4, S5, S6, S7, S8 ainsi que sur les tâches T1, T4-3, T5.

➤ **Contenu de l'épreuve**

L'évaluation s'appuie sur :

- une ou plusieurs techniques de traitements ou revêtements de surfaces,
- une problématique, ou des objectifs de traitements,
- un problème de traitement des effluents.

Le candidat devra :

- justifier le procédé ou la technique de traitement ou de revêtement,
- expliquer le principe, préciser les résultats attendus et les conséquences du traitement ou du revêtement,
- définir, calculer et préciser les conditions opératoires, les paramètres caractéristiques ou spécifiques,
- préciser les moyens de contrôles associés,
- quantifier les dérives possibles et proposer des corrections adaptées,
- faire la comparaison avec d'autres techniques,
- préciser les conséquences possibles sur l'environnement et les conditions d'hygiène et de sécurité à adopter.

➤ **Critères**

- la qualité des connaissances par rapport aux domaines étudiés,
- le souci de fiabilité et d'exactitude dans les analyses techniques d'un problème,
- la rigueur du raisonnement, la qualité d'expression, la précision des notations utilisées,
- la pertinence des choix proposés,
- la présentation générale des documents rendus.

➤ **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** : évaluation écrite d'une durée de 3 heures

→ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation organisée par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels. Le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants.

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- les documents réalisés par le candidat pendant le temps imparti à la situation d'évaluation,
- la description sommaire des conditions techniques de réalisation,
- une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat, rédigée par l'équipe pédagogique en termes de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui était attendu (barèmes détaillés, critères d'évaluation, ...). Sur cette fiche sera également consignée une synthèse notée de l'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury, qui pourra en demander communication, et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après, le cas échéant, examen des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

<b>Sous-épreuve : Mathématiques et sciences physiques</b>
---

<b>Coefficient : 1,5</b>
--------------------------

<b>U12</b>
------------

➤ **Finalités et objectifs**

En mathématiques, les finalités et objectifs sont :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

En sciences physiques, les finalités et objectifs sont :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et de s'assurer de leur aptitude au raisonnement et à l'analyse correcte d'un problème en rapport avec des activités professionnelles ;
- de vérifier leur connaissance du matériel scientifique et des conditions de son utilisation ;
- de vérifier leur capacité à s'informer et à s'exprimer par écrit sur un sujet scientifique.

➤ **Contenus**

Les contenus sont définis en annexe I, tableau des unités constitutives du référentiel de certification (unité U.12).

➤ **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** : évaluation écrite d'une durée de 2 heures.

L'épreuve est notée sur 20 points : 13 points sont attribués aux mathématiques et 7 points aux sciences physiques.

Le formulaire officiel de mathématiques est intégré au sujet de l'épreuve.

Les formules de sciences physiques qui sont nécessaires pour répondre aux questions posées mais dont la connaissance n'est pas exigée par le programme sont fournies dans le sujet.

L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est autorisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

→ **Contrôle en cours de formation** :

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation.

◆ Deux situations d'évaluation, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation, respectent les points suivants :

- a) Ces évaluations sont écrites ; chacune a une durée de deux heures et est notée sur vingt points.
- b) Les situations comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du programme et de sciences physiques. Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats pour qu'ils puissent gérer leurs travaux. Le total des points affectés aux exercices de mathématiques est de 12 points et celui de sciences physiques est de 8 points.  
Pour l'évaluation en mathématiques, lorsque les situations s'appuient sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les explications et indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.
- c) Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité excessive en mathématiques et en sciences physiques.  
La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de rédiger posément dans le temps imparti.
- d) l'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est définie par la réglementation en vigueur aux examens et concours relevant de l'Education Nationale.
- e) Les deux points suivants doivent être rappelés aux candidats :  
La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies.  
En mathématiques, l'usage des calculatrices et du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

- ◆ Une situation d'évaluation, notée sur dix points, ne concerne que les mathématiques. Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en œuvre de savoir-faire mathématiques en liaison directe avec la spécialité de chaque baccalauréat professionnel. Ce dossier peut prendre appui sur le travail effectué au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Au cours de l'oral dont la durée maximale est de vingt minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison directe avec le contenu mathématique du dossier.

La note finale sur vingt proposée au jury pour cette sous-épreuve est obtenue en divisant par 2,5 le total des notes relatives aux trois évaluations.

**Sous-épreuve : Travaux pratiques de sciences physiques**

**Coefficient : 0,5**

**U13**

➤ **Finalités et objectifs**

Les finalités et objectifs de la sous-épreuve sont :

- de vérifier l'aptitude des candidats à choisir et à utiliser du matériel scientifique pour la mise en œuvre d'un protocole expérimental fourni, dans le respect des règles de sécurité,
- d'apprécier leurs savoir-faire expérimentaux, l'organisation de leur travail, la valeur des initiatives qu'ils sont amenés à prendre,
- de vérifier leur capacité à rendre compte par oral ou par écrit des travaux réalisés.

➤ **Contenus**

Les contenus sont définis en annexe I, tableau des unités constitutives du référentiel de certification (unité U13).

➤ **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** : évaluation pratique d'une durée de 45 minutes.

L'évaluation, notée sur 20 points, concerne les compétences expérimentales liées à la formation méthodologique de base. Le matériel que le candidat sera amené à utiliser est celui fixé par la note de service n°96-070 sur 8 mars 1996 (BOEN n°12 du 21 mars 1996).

Les candidats formés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat passent l'évaluation dans leur établissement. Des mesures particulières d'accueil sont prises pour les autres

candidats. Ces derniers seront affectés dans les établissements par le recteur. L'évaluation est assurée par des professeurs de la discipline exerçant de préférence dans l'établissement.

Le chef de centre s'assure qu'un professeur n'évalue pas ses propres élèves.

Les sujets sont élaborés au niveau académique, interacadémique ou national.

Le recteur arrête annuellement les sujets proposés aux établissements, fixe le nombre de sujets qui seront mis en place dans chaque établissement et le calendrier de l'évaluation expérimentale de sciences physiques en cohérence avec le calendrier de l'examen établi au plan national.

Chaque établissement met en place le nombre de sujets qui lui a été fixé et qu'il choisit dans l'ensemble des sujets proposés.

Le procès verbal du déroulement de l'évaluation, les travaux remis par les candidats et les grilles d'évaluation remplies par les professeurs sont transmis au jury.

L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de sciences physiques s'assure que les conditions nécessaires au bon déroulement de l'évaluation sont bien remplies.

### → **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation repose sur deux situations d'évaluation qui ont pour support une activité expérimentale. La durée de chacune est voisine de 1h. Elles sont mises en place dans la seconde partie de la formation.

Lors de chaque situation expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou de plusieurs expériences choisies dans les champs de la physique et de la chimie définis par l'unité U.13 (annexe I du référentiel de certification). L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant la ou les manipulations qu'il réalise et, suivant la nature du sujet, sur la valeur des mesures réalisées et sur leur exploitation.

Lors de l'évaluation, il est demandé au candidat :

- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition et dont la liste est fixée par la note de service n°96-070 du 8 mars 1996 (BOEN n°12 du 21 mars 1996)
- de mettre en œuvre un protocole expérimental,
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

En pratique, le candidat porte sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation les résultats et les observations de ses mesures et, le cas échéant, de leur exploitation. L'évaluateur élabore un guide d'observation qui lui permet d'évaluer les savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Chaque situation est notée sur 20 points ; 13 points au moins sont attribués aux savoir-faire expérimentaux et à la valeur des mesures. Les deux situations d'évaluation doivent porter sur des champs différents de la physique et de la chimie.

La note sur 20 attribuée au candidat pour l'unité est la moyenne, arrondie au demi-point, des deux notes sur 20 obtenues lors des deux situations d'évaluation.

**Epreuve E2 : Etude et préparation d'une production industrielle**  
**Coefficient : 4**

**U2**

### ➤ **Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve prend appui sur une pièce ou une série de pièces mises en production.

Elle permet de vérifier l'aptitude du candidat à préparer une production industrielle, à choisir la solution adaptée à un problème spécifique en prenant en considération les contraintes imposées.

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales C1, C2-2, C2-5 ; C6-1, les savoirs associés S1, S2, S3, S4, S5, S6, S7, S8 ainsi que sur les tâches T1, T2, T3, T4-1, T4-3, T5.

➤ **Contenu de l'épreuve**

L'évaluation s'appuie sur :

- une pièce ou une série de pièces dont on connaît les caractéristiques morphodimensionnelles et le matériau,
- des contraintes techniques,
- un contexte industriel choisi ou proposé,
- des conditions de traitements imposées,
- un ou plusieurs types de procédés disponibles ou envisageables.

Le candidat devra, en vue de préparer, organiser et mettre au point une fabrication :

- définir ou déterminer les caractéristiques de la ou des pièce(s) proposée(s),
- choisir et justifier le type de traitement,
- définir la gamme de traitement et les valeurs de ses paramètres,
- caractériser les outillages, les équipements nécessaires,
- choisir les procédés de contrôles,
- choisir et définir le procédé d'épuration des effluents,
- spécifier les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

➤ **Critères**

- la qualité des connaissances par rapport aux domaines étudiés,
- le souci de fiabilité et d'exactitude dans les analyses techniques d'un problème,
- la rigueur du raisonnement, la qualité d'expression, la précision des notations utilisées,
- la pertinence des choix proposés,
- la présentation générale des documents rendus.

➤ **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** : évaluation écrite d'une durée de 4 heures

**Epreuve E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel**  
**Coefficient : 7** **U31 - U32 - U33 - U34**

➤ **Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve permet de vérifier que le candidat sait mettre en œuvre des procédés relatifs aux traitements et revêtements de surfaces. Elle prendra appui sur des procédés industriels réels et concrets en entreprise ou en milieu scolaire.

Les activités professionnelles relatives à cette épreuve sont en relation avec la totalité des tâches T1 à T5 du référentiel d'activités professionnelles.

**Sous-épreuve : Evaluation de la formation en milieu professionnel**

**Coefficient : 2**

**U31**

➤ **Objectifs de l'épreuve**

Cette sous-épreuve porte sur l'ensemble des tâches de T1 à T5. Elle permet de vérifier d'une part, l'acquisition des compétences terminales C 1, C 2, C 3, C 4, C 5, C 6 et des savoirs technologiques associés S3, S4, S5, S6, S7, S8 et d'autre part, l'acquisition des connaissances associées au programme d'économie gestion.

➤ **Evaluation**

Elle porte essentiellement sur :

- L'assiduité, la ponctualité,
- Le travail individuel (qualité, sécurité, responsabilité),
- Le travail d'équipe (intégration),
- Le sens critique et les capacités de proposition,
- La connaissance de l'entreprise,
- La motivation,
- Le respect des procédures et les résultats,
- Les capacités de communication et la qualité du compte rendu,
- Les capacités spécifiques de se repérer, de se situer.

➤ **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** : évaluation orale d'une durée de 40 minutes

Il s'agit d'un exposé (20 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (20 minutes) à partir du rapport rédigé par le candidat portant sur sa formation en entreprise ou son activité professionnelle.

Le jury chargé de l'évaluation est composé d'un professeur d'enseignement technologique et professionnel, d'un professeur chargé de l'enseignement en économie et gestion et, dans la mesure du possible, d'un professionnel.

Ces évaluations prendront en compte :

- La pertinence du dossier au regard du référentiel,
- La variété des activités effectuées et des domaines abordés,
- Les connaissances définies en économie gestion,
- Le sens critique et la capacité de proposition,
- La capacité de communication (écrite et orale), la lisibilité et la présentation du rapport,
- La qualité de l'exposé (plan, rigueur, argumentation...).



→ **Contrôle en cours de formation**

Au terme de la formation en milieu professionnel, les formateurs de l'entreprise, le professeur d'enseignement professionnel responsable du suivi de l'élève et le professeur d'économie gestion attribuent conjointement la note qui sera proposée au jury.

Cette proposition de note tiendra compte des compétences acquises lors des interventions réalisées en entreprise et du rapport élaboré par le candidat dont il fait une présentation orale (durée maximale de la présentation et des échanges : 30 minutes).

La note est décomposée en 3 parties :

- 50 % pour l'évaluation de la période de formation en entreprise,
- 25 % pour la présentation écrite du rapport,
- 25 % pour la présentation orale du rapport.

<b>Sous-épreuve : Mise en oeuvre d'une phase opératoire ou d'une suite d'opérations unitaires</b> <b>Coefficient : 1</b>	<b>U32</b>
---	------------

➤ **Objectifs de l'épreuve**

Elle consiste à mettre en œuvre une phase opératoire ou une suite d'opérations unitaires sur une pièce en vue de vérifier l'aptitude du candidat à mettre en œuvre un procédé.

➤ **Contenu de l'épreuve**

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales C1-2, C1-3, C1-4, C2-2, C 2-3, C2-5, C3-1, C3-2, C5-1, C6-1, les savoirs associés S1, S2, S3, S4, S5, S6, S7, S8 ainsi que les tâches T1-2, T2, T3-2, T4-1, T4-4, T5-1, T5-2.

L'évaluation s'appuie sur :

- une pièce,
- un équipement de traitement,
- des consignes de traitements,
- une documentation technique,
- des moyens de contrôle.

Le candidat devra :

- mettre en œuvre le procédé de traitement ou de revêtement de surface ou de traitement des effluents,
- mettre en œuvre un moyen de contrôle et vérifier que l'objectif du traitement est atteint,
- exploiter les résultats afin de mettre en évidence les éventuels dysfonctionnements,
- proposer le cas échéant des solutions correctives.

➤ **Critères**

- la rigueur et le soin dans la mise en œuvre des équipements,
- le souci de la fiabilité et l'exactitude du résultat obtenu,
- le comportement face au problème éventuel,
- la justesse et la pertinence des corrections proposées,
- l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement,
- la qualité de la restitution faite par le candidat.

➤ **Formes de l'évaluation**

➔ **Ponctuelle** : évaluation pratique d'une durée de 2 heures

Le candidat tire un sujet au sort, et met en œuvre les équipements indiqués, afin de fournir le travail qui lui est demandé. Les professionnels peuvent être associés à ces évaluations.

Le candidat aura à sa disposition :

- la pièce, les équipements, et les moyens de contrôles,
- le dossier technique,
- les installations en état de marche,
- les schémas de principe de la phase opératoire ou des opérations,
- les fiches techniques et de sécurité relatives aux produits.

➔ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations organisées par l'établissement de formation sous la responsabilité des professeurs chargés de l'enseignement professionnel. Les professionnels seront associés à ces évaluations.

Le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants.

- La première situation porte sur la mise en œuvre d'une série d'opérations unitaires et ne concerne que les savoirs S1, S3, S4, S6, S7 et S8.
- La seconde situation porte sur l'exécution d'une phase opératoire de fabrication et ne concerne que les savoirs S2 et S6.

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- les documents réalisés par le candidat pendant le temps imparti à la situation d'évaluation,
- la description sommaire des conditions techniques de réalisation,

- une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat, rédigée par l'équipe pédagogique en termes de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui était attendu (barèmes détaillés, critères d'évaluation, ...). Sur cette fiche sera également consignée une synthèse notée de l'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury, qui pourra en demander communication, et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante. Après, le cas échéant, examen des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

**Sous-épreuve : Essais, réglages et diagnostics**

**Coefficient : 1**

**U33**

➤ **Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve prend pour appui un procédé, un processus, un produit fini. Elle consiste à évaluer l'aptitude du candidat à mener des essais et effectuer les réglages ou à établir des diagnostics découlant de ces essais dans le cas d'anomalies constatées afin de mettre en place des actions correctives.

➤ **Contenu de l'épreuve**

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales : C1, C 2-3, C3-3, C4, C5, C6-1, les savoirs associés S1, S2, S3, S4, S5, S6, S7, S8 et les tâches T1, T2-2, T2-3, T2-4, T3-1, T3-2, T4, T5.

L'évaluation s'appuie sur :

- un procédé, un processus, un produit fini,
- une production,
- des moyens de contrôle,
- un cahier des charges,
- des outils d'aide au diagnostic.

Le candidat devra :

- effectuer des mesures et contrôles,
- analyser le ou les dysfonctionnements,
- vérifier les résultats obtenus,
- proposer des corrections,
- rendre compte des actions menées.

➤ **Critères**

- la démarche du diagnostic,
- la rigueur de la mise en œuvre des essais et des réglages,

- la saisie et le traitement des informations,
- le souci de la fiabilité et l'exactitude du résultat obtenu,
- la justesse et la pertinence des corrections proposées,
- l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement,
- la présentation et la lisibilité des documents rendus.

### ➤ **Formes de l'évaluation**

#### → **Ponctuelle** : évaluation pratique d'une durée de 2 heures

A partir d'un système dont le fonctionnement n'est pas optimal, le candidat devra effectuer des contrôles ou des essais, proposer un diagnostic du système et/ou effectuer les réglages ou les corrections nécessaires. Les professionnels seront associés à ces évaluations.

Le candidat aura à sa disposition :

- le dossier technique de la production et du système,
- les équipements de contrôles et de réglages,
- les procédures d'essais et de contrôles, les outils d'aide au diagnostic,
- les procédures de réglage ou de correction,
- les fiches techniques et de sécurité relatives aux produits.

#### → **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations organisées par l'établissement de formation sous la responsabilité des professeurs chargés de l'enseignement professionnel. Les professionnels seront associés à ces évaluations.

Le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants.

- La première situation portera sur des opérations de contrôles et d'essais sur les produits et le matériel intervenant dans des opérations de traitements de surface.
- La Seconde situation portera sur les diagnostics et les réglages relatifs à l'exploitation d'opérations de traitement des effluents.

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- les documents réalisés par le candidat pendant le temps imparti à la situation d'évaluation,
- la description sommaire des conditions techniques de réalisation,
- une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat, rédigée par l'équipe pédagogique en termes de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui était attendu

(barèmes détaillés, critères d'évaluation, ...). Sur cette fiche sera également consignée une synthèse notée de l'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury, qui pourra en demander communication, et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante. Après, le cas échéant, examen des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

**Sous-épreuve : Conduite et exploitation d'une installation de production**

**Coefficient : 3**

**U34**

➤ **Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve prend pour support une production stabilisée. Elle permet de vérifier les aptitudes du candidat à maintenir le procédé de production à ses performances optimales et produire des pièces répondant aux critères fixés.

➤ **Contenu de l'épreuve**

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales C1, C2, C3, C4-1, C5, C6 et les savoirs associés S1, S2, S3, S4, S5, S6, S7, S8 et les tâches T1-2, T2, T3-1, T4, T5.

L'évaluation s'appuie sur :

- un procédé,
- une production stabilisée,
- des pièces non traitées,
- une documentation technique, des consignes,
- des moyens de contrôle,
- des documents de suivi.

Le candidat devra :

- mettre en œuvre l'installation,
- maintenir la production à un niveau de qualité constant et optimum,
- suivre la qualité de la production,
- proposer les actions correctives éventuelles,
- renseigner les fiches de suivi.

➤ **Critères**

- la rigueur de la mise en œuvre,
- le maintien de la production au niveau optimum,
- la justesse et la pertinence des corrections proposées,
- l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement,
- la présentation et la lisibilité des documents rendus.

➤ **Formes de l'évaluation**

➔ **Ponctuelle** : évaluation pratique d'une durée de 4heures

A partir d'une production stabilisée, l'épreuve permet de juger si le candidat est capable de conduire une installation de traitement de surface et de maintenir le système de production à l'intérieur des limites imposées. Les professionnels seront associés à ces évaluations.

Le candidat aura à sa disposition :

- Le système de production / la production,
- Les dossiers techniques de la production et du système,
- Les équipements de contrôle et de réglages,
- Les procédures de mise en œuvre du système,
- Les procédures de réglage ou de correction,
- Les fiches techniques et de sécurité relatives aux produits.

➔ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations organisées par l'établissement de formation sous la responsabilité des professeurs chargés de l'enseignement professionnel. Les professionnels seront associés à ces évaluations.

Le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants.

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- les documents réalisés par le candidat pendant le temps imparti à la situation d'évaluation,
- la description sommaire des conditions techniques de réalisation,
- une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat, rédigée par l'équipe pédagogique en termes de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui était attendu (barèmes détaillés, critères d'évaluation, ...). Sur cette fiche sera également consignée une synthèse notée de l'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury, qui pourra en demander communication, et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après, le cas échéant, examen des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

**Epreuve E4 : Langue vivante**  
**Coefficient : 2**

**U4**

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle** : évaluation écrite d'une durée de 2 heures (Arrêté du 6 avril 1994 B.O. n° 21 du 26 mai 1994).

Cette épreuve vise à apprécier la compréhension de la langue étrangère et l'expression dans cette langue. Elle porte sur des thèmes liés à la vie socio-professionnelle en général ou à un aspect de la civilisation du pays. Elle comprend deux parties notées respectivement sur 12 points et 8 points.

◆ 1<sup>ère</sup> partie : Compréhension

A partir d'un document en langue étrangère, le candidat doit répondre en français à des questions en français révélant sa compréhension du texte en langue étrangère.

Il pourra être invité à justifier ses réponses par une citation extraite du document et à fournir la traduction de quelques passages choisis.

◆ 2<sup>ème</sup> partie : Expression

Cette partie de l'épreuve consiste en :

- d'une part des exercices visant à tester en situation les compétences linguistiques (4 points)
- d'autre part une production semi-guidée qui pourra être liée au document proposé pour l'évaluation de la compréhension (4 points).

L'utilisation du dictionnaire bilingue est autorisée.

→ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation correspondant aux quatre capacités :

- A - compréhension écrite
- B - compréhension de l'oral
- C - expression écrite
- D - expression orale

◆ A - compréhension écrite

A partir d'un ou deux supports en langue vivante étrangère la compréhension de la langue considérée sera évaluée par le biais de :

- réponses en français à des questions,
- résumé en français du document,
- compte rendu du document,
- traduction.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- repérage/identification
- mise en relation des éléments identifiés
- inférence

Critères : intelligibilité et pertinence de la réponse.

◆ B - compréhension de l'oral

A partir d'un support audio-oral ou audio-visuel, l'aptitude à comprendre le message auditif en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais de :

- réponses à des questions factuelles simples sur ce support,
- QCM,
- reproduction des éléments essentiels d'information compris dans le document.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- anticipation
- repérage/identification
- association des éléments identifiés
- inférence

◆ C - Production écrite

La capacité à s'exprimer par écrit en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais d'une production guidée d'un paragraphe de 10 à 15 lignes. Le message portera sur l'expérience professionnelle ou personnelle du candidat ou bien sur un aspect de civilisation (questions pouvant prendre appui sur un court document écrit ou une image).

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- mémorisation
- mobilisation des acquis
- aptitude à la reformulation
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles
- utilisation correcte et précise des éléments linguistiques contenus dans le programme de consolidation de seconde : éléments grammaticaux : déterminants, temps, formes auxiliaires, modalité, connecteurs ...

Eléments lexicaux :

- Cf. liste contenue dans le référentiel BEP ou programme de BEP
- Construction de phrases simples, composées, complexes

◆ D - Production orale

La capacité à s'exprimer oralement en langue vivante étrangère de façon pertinente et intelligible sera évaluée.

Le support proposé par le formateur permettra d'évaluer l'aptitude à :

- dialoguer en langue vivante étrangère à l'aide de constructions simples, composées, dans une situation simple de la vie courante. Ce dialogue pourra porter sur des faits à caractère personnel, de société ou de civilisation.

Le candidat devra faire preuve des compétences suivantes :

- mobilisation des acquis
- aptitude à la reformulation
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles

Exigences lexicales et grammaticales : cf. programme de consolidation de seconde et référentiel BEP ou programme BEP



**Epreuve E5 : Français, histoire - géographie**  
**Coefficient : 5**

**U51 - U52**

**Sous-épreuve : Français**  
**Coefficient : 3**

**U51**

### ● **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** : évaluation écrite d'une durée de 2h30.

L'évaluation comporte deux parties :

- une première partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités de compréhension,
- une deuxième partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités d'expression.

L'évaluation s'appuie sur un ou plusieurs textes ou documents (textes littéraires, textes argumentatifs, textes d'information, essais, articles de presse, documents iconographiques).

Dans la première partie, deux ou trois questions permettent de vérifier la capacité du candidat de comprendre le sens global des documents, d'en dégager la construction, d'en caractériser la visée, le ton, l'écriture ...

La seconde partie permet d'évaluer la capacité du candidat d'exposer un point de vue ou d'argumenter une opinion. Le type d'écrit attendu s'inscrit dans une situation de communication précisée par l'énoncé (lettre, synthèse rédigée, article ...). Le sujet précise la longueur du texte à rédiger.

Le nombre de points attribués à chacune des parties de l'épreuve est indiqué dans le sujet. Dans tous les cas, la note globale est attribuée sur 20 points.

→ **Contrôle en cours de formation** :

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation permettant de tester les capacités de compréhension et d'expression du candidat. Elles sont de poids équivalent. Elles reposent à la fois sur des supports fonctionnels et sur des supports fictionnels ou littéraires. On précisera chaque fois que nécessaire la situation de communication : destinataire, auditoire, etc.

◆ Situation A

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat d'analyser ou de synthétiser.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels : fiche d'analyse de tâches ; prises de notes
- supports fictionnels/littéraires : fiche de lecture ; synthèse d'une activité de lecture

◆ Situation B

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat de rendre compte ou transposer ou développer.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels : rapport d'intervention en milieu professionnel ; fiche de présentation d'un produit ; rédaction d'un texte publicitaire à partir de documents ; lettre, articles ; argumentation à partir d'un dossier
- supports fictions/littéraires : commentaire de lettre, d'images ; argumentation à partir d'une lecture.

◆ Situation C

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à exposer ou transmettre un message oral

b) Exemples de situation :

- présentation d'un dossier disciplinaire ou interdisciplinaire
- compte rendu de lecture, de visite, de stage...
- rapports des travaux d'un groupe.

◆ Situation D

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à participer ou animer

b) Exemples de situation :

- participation à un entretien (embauche ...)
- participation à un débat
- participation à une réunion
- animation d'un groupe, d'une équipe (entreprise).

<b>Sous-épreuve : Histoire - Géographie</b> <b>Coefficient : 2</b>
---

<b>U52</b>
------------

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle** : évaluation écrite d'une durée de 2 heures.

Cette sous-épreuve porte sur le programme de la classe terminale du baccalauréat professionnel, sur un thème précis et les notions qui lui sont associées.

Le candidat a le choix entre deux sujets. Il doit faire la preuve de ses capacités de comprendre et d'analyser une situation historique ou géographique en s'appuyant sur l'étude d'un dossier de trois à cinq documents de nature variée.

Il répond à une série de questions qui visent à évaluer ses compétences à :

- repérer et relever des informations dans une documentation,
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme.

Ces questions, qui ne peuvent se réduire à une demande de définitions, permettant au candidat de faire la preuve qu'il maîtrise les méthodes d'analyse des documents et qu'il sait en tirer parti pour comprendre une situation historique ou géographique.

Il élabore ensuite une courte synthèse intégrant les éléments apportés par le dossier et ses connaissances.

Les documents constituent un ensemble cohérent qui permet une véritable mise en relation. La cohérence réside dans la situation envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

La synthèse consiste en un texte rédigé qui peut être accompagné par une carte, un croquis ou un schéma à l'initiative du candidat ou en réponse à une question expressément formulée.

### → **Contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation : deux situations d'évaluation en histoire fondées sur un sujet accompagné de documents et deux situations d'évaluation en géographie.

#### ◆ Objectifs :

Les différentes situations d'évaluation visent à évaluer les compétences du candidat à :

- repérer et relever des informations dans un ensemble de trois à cinq documents,
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme,
- élaborer une courte synthèse intégrant les informations apportées par les documents proposés et ses connaissances.

#### ◆ Modalités

Les quatre situations d'évaluation portent chacune sur des sujets d'étude différents, se rapportant au programme de terminale du baccalauréat professionnel. Chaque situation est écrite et dure (environ) deux heures.

Les documents servant de supports aux différentes situations d'évaluation constituent des ensembles cohérents permettant une mise en relation. La cohérence réside dans la situation historique ou géographique envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

Deux des quatre situations d'évaluation doivent donner lieu à la réalisation d'un croquis ou d'un schéma.

La synthèse demandée comporte une vingtaine de lignes : elle est guidée par un plan indicatif ou un questionnement.

**Epreuve E6 : Education artistique - arts appliqués**  
**Coefficient : 1**

**U6**

**● Finalités et objectifs de l'évaluation :**

L'évaluation a pour objet de vérifier que le candidat sait utiliser des méthodes d'analyse et sait communiquer en utilisant le vocabulaire plastique et graphique.

Elle permet également de s'assurer que le candidat sait mobiliser ses connaissances relatives à l'esthétique du produit, à la production artistique et son implication dans l'environnement contemporain et historique.

**● Evaluation :**

L'évaluation porte sur les compétences définies par le programme-référentiel, en relation directe ou indirecte avec le champ professionnel concerné.

**● Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle** : évaluation écrite et graphique d'une durée de 3 heures.

Cette épreuve comporte une analyse formelle et stylistique des éléments présentés dans un dossier comportant quelques planches documentaires (images/textes).

Elle se complète d'une recherche personnelle effectuée par le candidat à partir de l'analyse du dossier documentaire, en fonction d'une demande précise et/ou d'un cahier des charges.

L'analyse implique un relevé documentaire sélectif assorti d'annotations.

Le contenu de l'analyse peut porter sur la comparaison entre l'organisation plastique et l'organisation fonctionnelle d'un ou plusieurs objets (ou supports), ou sur la mise en relation des éléments représentés avec leur contexte historique et artistique.

La recherche porte sur un problème appartenant à l'un des domaines des arts appliqués. Elle doit être présentée sous forme d'esquisse(s) graphique(s) et/ou colorée(s) assortie(s) d'un commentaire écrit, justifiant les choix effectués par le candidat.

Un jury académique composé de professeurs de la discipline procède à la correction et la notation de l'épreuve.

→ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation organisées au cours de la formation.

Les trois situations comportent 1 à 2 séances de 2 heures et sont affectées chacune d'un coefficient particulier :

- première situation d'évaluation : coefficient 1
- deuxième situation d'évaluation : coefficient 2
- troisième situation d'évaluation : coefficient 2

La note finale sur vingt proposée au jury pour cette épreuve est obtenue en divisant par 5 le total des notes relatives au trois évaluations.

◆ Première situation d'évaluation

L'évaluation de cette première situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- analyser les relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matière, couleurs/fonctions)
- mettre en œuvre des principes d'organisation
- mettre en œuvre et maîtriser des outils et des techniques imposées

Les éléments et les données sont imposées.

◆ Deuxième situation d'évaluation

L'évaluation de cette deuxième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- traduire plastiquement les observations concernant les données du réel
- analyser des produits d'art appliqué à l'industrie et à l'artisanat
- rendre compte plastiquement des relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matière, couleurs/fonctions)
- sélectionner, transférer et adapter des éléments pour répondre à un problème d'art appliqué dans le respect d'un cahier des charges ou des contraintes imposées.
- maîtriser des techniques appropriées à la traduction des réponses données au problème d'art appliqué imposé.

Un dossier documentaire et un cahier des charges sont imposés. Néanmoins, le candidat doit sélectionner des documents et/ou des éléments dans les sources documentaires proposées. Il doit également faire un choix en ce qui concerne la mise en œuvre d'outils et de techniques pour communiquer son projet.

◆ Troisième situation d'évaluation

L'évaluation de cette troisième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- identifier une production artistique et repérer son implication dans son environnement culturel, spécialement dans celui du cadre de vie, de la fabrication industrielle ou artisanale ou de la communication visuelle
- situer un produit, un support de communication, un espace construit dans un environnement artistique et culturel de son époque
- évaluer la qualité esthétique d'un produit.

Le problème est imposé ainsi que l'objet d'étude, en revanche, les références (images et textes) sont proposées, le candidat sélectionne des documents ou des éléments documentaires en fonction de son analyse personnelle et de son argumentaire.

**Epreuve E7 : Education physique et sportive**  
**Coefficient : 1**

**U7**

**→ Forme ponctuelle et Forme contrôle en cours de formation**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive au lycée (journal officiel du 30 novembre 1995, BOEN n° 46 du 14 décembre 1995)

**Epreuve facultative de langue vivante**

**UF1**

Epreuve orale, durée 20 minutes

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité à s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

**Epreuve facultative d'hygiène- prévention - secourisme**

**UF2**

Epreuve écrite, durée 2 heures (arrêté du 25 janvier 1988, B.O. n°13 du 31 mars 1988).

L'épreuve comportera plusieurs questions indépendantes ou liées portant sur le programme d'hygiène, prévention, secourisme.

Des questions relatives au secourisme devront obligatoirement y figurer.

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat maîtrise les connaissances de base de microbiologie et de physiologie indispensables à la pratique de l'hygiène, de la prévention et du secourisme dans son activité professionnelle.

L'épreuve permet en outre de contrôler que le candidat est en mesure :

- d'évaluer les risques encourus dans le milieu professionnel et d'en cerner les causes et les conséquences ;
- de proposer des moyens pour les éviter ;
- d'envisager des solutions adaptées en cas d'accident.